



fipec

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2003

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Rapport du Président | page 7 |
| Rapport du Délégué Général | page 9 |
| Rapport d'Activité Économique | page 13 |
| Rapport d'Activité Sociale | page 15 |
| Rapport d'Activité Technique et Réglementaire | page 20 |
| Les Statistiques 2003 | page 25 |



FIPEC : Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. MAGNAN

PRÉSIDENT

M. DUFOUR

VICE-PRÉSIDENT

M. de SAINT POL (jusqu'à septembre 2003)

PRÉSIDENT ADJOINT

P. GACHET

TRÉSORIER

R. VERNIOL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

D. AFTALION

R. BRANDEL

C. CATRY

J.R. CAURETTE

E. CHAVEAU

J. DELMOITIEZ

M. DUFOUR

G. EICHOLZ

P. FREMAUX

M. GABAY

P. GACHET

J.M. GREINDL

P. HOAREAU

D. LEFEBVRE

C. MENDLER

J. MENICUCCI

S. MICHALON

D. MONOT

S. PESTOURIE

B. PINATEL

R. RIU

J.M. SCHMITT

J. SION

GROUPEMENTS SECTIONS ET COMMISSIONS

Groupements professionnels peintures

Anticorrosion et Marine

Président : F. COSTE

Bâtiment

Président : G. BENICHOU

Carrosserie

Vice-Pdt : P. HOAREAU

Grand Public

Président : J. de LEISSEGUES

Industrie

Président : J.R. CAURETTE

Président : C. SABAS

Sections Colles et Adhésifs

Grand Public

Président : P. ADJERAD

Bâtiment

Président : P. PICHARD

Colles Structurales

Président : D. GAGNEPAIN

Cuir Chaussures

Président : A. REDE

Papier Carton

Président : F. FARDEL

Commissions

Poudre

Président : G. MARGUIER

Technique Générale

Président : D. LEFEBVRE

Technique AFEI

Président : A. GUILBERT

Sociale

Président : T. AMOURI

FIPEC

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Internet : www.fipec.org

Président

Michel DUFOUR

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : president@fipec.org

Délégué Général

Michel LE TALLEC

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : dirgen@fipec.org

Assistante Direction Générale

Maria GILLET

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : admfipec@fipec.org ou president@fipec.org

Affaires Techniques et Réglementaires

Claudie MATHIEU - Technique et Réglementaire Produits

Philippe BRUNET - Technique et Réglementaire Production

Téléphone : 01 53 23 00 08

e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques

Dominique AYOUL

Téléphone : 01 53 23 09 83

e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques

Isabelle MORIN-GIRARD

Téléphone : 01 53 23 00 04

e-mail : dirsoc@fipec.org

CEPE

Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie
et des Couleurs d'Art

4, avenue Van Nieuwenhuysse - Boîte 10 - B-1160 BRUXELLES

Téléphone : 00 32 2 676 74 80 - Télécopie : 00 32 2 676 74 90

Internet : www.cepe.org

Secrétaire Général : M. Jean SCHODER

FEICA

Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs

PO Box : 23 01 69 - D-40237 DÜSSELDORF

Téléphone : 00 49 211 679 31 30 - Télécopie : 00 49 211 679 31 88

Internet : www.feica.com

Secrétaire Général : M. Jochen BELEKE

Syndicats Adhérents

Syndicat des Industries des Peintures et Vernis de la Région Parisienne, du Centre et de l'Ouest

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Didier LEFEBVRE - Correspondant : Mme Maria GILLET

Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis du Nord et du Pas-de-Calais

40, rue Jacquet - sac Postal 15 - 59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Téléphone : 03 20 99 45 00 - Télécopie : 03 20 99 46 79

Président : M. Patrick FREMAUX - Correspondant : M. François TROUILLET

Syndicat des Fabricants de Peintures et des Professions Associées du Grand Est

Maison de l'Entreprise - 8, rue Alfred Kastler - Maxeville - 54524 LAXOU Cedex

Téléphone : 03 83 95 65 55 - Télécopie : 03 83 95 65 01

Président : M. Rémy BRANDEL - Correspondant : Mlle Marie-Thérèse KLEIN

Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis

Cité des entreprises 60, avenue Jean Mermoz - 69373 LYON Cedex 08

Téléphone : 04 78 77 07 20 - Télécopie : 04 78 77 07 29

Président : M. Pierre GACHET - Correspondant : M. Yves GUITTON

Syndicat des Fabricants de Peintures et Vernis de la Région Méditerranéenne

CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13241 MARSEILLE Cedex 01

Téléphone : 04 91 14 30 74 - Télécopie : 04 91 56 01 91

Président : M. Jacques MENICUCCI - Correspondant : M. André ESPAGNACH

Syndicat des Industries de Peintures et Produits Connexes du Sud-Ouest (SIPSO)

B.P. 57 - 33883 VILLENAVE D'ORNON Cedex

Téléphone : 05 56 87 07 17 - Télécopie : 05 56 75 80 09

Président : M. Serge PESTOURIE - Correspondant : Mme JOFFRE

Syndicat Français des Colles et Adhésifs (SFCA)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Didier MONOT - Correspondant : Mme Dominique AYOUL

Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Denis AFTALION - Correspondant : Mme Maria GILLET

Syndicat National des Fabricants de Couleurs Fines pour l'Art et l'Enseignement

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Eric CHAVEAU - Correspondant : Mme Maria GILLET

Rapport du Président

Nous voici arrivés au terme d'un exercice au début duquel vous m'avez confié la présidence de la FIPEC.

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous rendre compte de ma mission.

J'estime avoir reçu un héritage clair et net grâce auquel j'ai pu suivre, tout au long de cette année, une évolution nécessaire mais sans surprise.

La situation financière est saine et bien gérée. Les adhérents honorent leurs cotisations et j'ai apprécié la rigueur de la gestion. Les comptes de résultats et le bilan sont tenus suivant le plan comptable, contrôlés par le cabinet Intexco et approuvés par le commissaire au compte. Le compte d'exploitation courante a suivi fidèlement les dépenses prévues au budget.

L'organisation des services et la structure interne répondent aux besoins actuels de la profession. Le personnel en place m'a paru compétent, motivé et encadré.

Les domaines d'activité ont été répartis dans 3 départements : économique, technique et réglementaire, social. Les rapports imprimés dans la brochure de l'année correspondent bien à l'activité poursuivie. Le rapport du délégué général en a retracé l'essentiel.

Dans les peintures, les groupements, commissions et groupes de travail ont été réunis à leur convenance, les sujets qu'ils ont souhaité traiter ont été abordés dans le respect le plus strict de la réglementation et sous la présidence bénévole de plusieurs de nos collègues que je félicite pour leur motivation et que je remercie pour leur dévouement.

Pour les autres syndicats adhérents, les services de la FIPEC ont assisté les présidents et responsables des métiers des colles et adhésifs, des encres d'imprimerie et des couleurs pour artistes.

J'ai été en rapport constant avec le délégué général dont la motivation et la présence très active sur tous les terrains m'ont permis de suivre la vie et l'évolution de la FIPEC et de présider, en connaissance de cause, les réunions du conseil d'administration.

Le comité de direction a manifesté sa volonté de s'impliquer davantage dans la mission que lui attribuent nos statuts et a créé un comité exécutif du comité de direction, comme vous en avez été informés par les comptes rendus.

Les différentes sensibilités de nos nombreux métiers et de nos entreprises, qui ne manquent pas de points communs et de concordance, ont été pris en compte et je remercie tous ceux qui contribuent ainsi à faire progresser nos professions dans les domaines qui intéressent notre collectivité.

L'appui et le soutien que notre fédération est à même d'apporter à nos entreprises et à nos professions se manifestent dans de nombreux domaines et à tous les niveaux. Par ses interventions dans les syndicats régionaux, elle participe à la vie régionale de nos entreprises.

Par son action au niveau national, elle assure les contacts avec de nombreux organismes nationaux tant publics que privés. La liaison avec les responsables des ministères concernés se fait dans les meilleures conditions. Les contacts avec les organisations professionnelles du patronat (MEDEF), de la chimie (UIC) et de nombreux autres métiers de fournisseurs ou de clients sont l'objet d'une action permanente. La notion de travail "en filière" est devenue un objectif de plusieurs de nos syndicats, groupements ou commissions, suite aux résultats satisfaisants obtenus dans certains domaines comme ceux du bâtiment et de la carrosserie, en peintures, ou celui de la filière des encres d'imprimerie. Il me semble qu'il s'agit là d'une bonne stratégie collective qui soutient et étend notre activité à un ensemble professionnel qui ne peut qu'être favorable à nos entreprises, à leur développement et à leur rayonnement.

Si certains adhérents sont ancrés dans leurs régions, si d'autres sont développés au plan national, quelques uns et non des moindres sont organisés au niveau européen et parfois au niveau mondial.

L'implication de la FIPEC dans le contexte européen est donc au cœur de nos actions. Nous avons été parmi les tout premiers à l'origine de CEPE que nous avons hébergé et assisté de nombreuses années avant son installation à Bruxelles. L'Europe n'est plus aujourd'hui celle de 1951, date de la création de CEPE. Nous avons soutenu et suivi l'évolution de CEPE qui a changé sa dénomination, ses statuts, ses objectifs et ses structures. Un nouveau pas doit être fait pour mettre CEPE, dont nous sommes un adhérent actif et assidu, en condition de meilleure efficacité et de meilleure productivité. C'est le souhait de plusieurs entreprises et de la plupart des associations nationales européennes.

Pour des raisons naturelles d'évolution de carrière, le secrétaire général, M. Jean Schoder, quittera son poste dans un avenir prochain. Nous tenons à le remercier pour son action assidue et efficace de ces dernières années.

Rapport du Président

Son appartenance ancienne à la profession et à la FIPEC, sa connaissance des rouages nationaux, son implication dans le milieu européen, ont permis à nos professions de se positionner où il fallait et en temps opportun.

Nous avons soutenu son action et avons mis à disposition des activités CEPE notre directeur technique, M. Michel Joly, pendant plusieurs années pour tout ce qui concernait les sujets européens.

L'évolution complexe du nouveau contexte de l'Europe des 25, de la réglementation environnementale et de la structure globalisée des principales entreprises de nos secteurs d'activité, nous amène à partager l'idée qu'une évolution et une adaptation sont nécessaires à CEPE. Nous souhaitons néanmoins que les principes de base qui ont présidé à la création et à l'évolution de cette confédération européenne, efficace et représentative, soient respectés.

Nous sommes d'accord pour que CEPE s'exprime d'une seule et même voix sur les problèmes européens. La conférence qui suivra notre assemblée fera le point sur le fonctionnement des instances européennes et nous montrera que, s'il est indispensable de s'exprimer d'une seule voix, il faut le faire à plusieurs niveaux : à la Commission, au Conseil, au Parlement. Elle rappellera l'implication des ministères nationaux et de leurs fonctionnaires, qui nécessite une pleine coordination entre CEPE et les associations nationales qui en sont membres.

Les adhérents de CEPE étant une mixité d'associations nationales et d'entreprises multinationales, il faut trouver la structure harmonieuse qui assure la cohésion des uns et des autres. Il faut également conserver aux associations nationales leur représentativité nationale en y faisant collaborer les PME, entreprises nationales, avec les filiales nationales des groupes multinationaux.

Une bonne nouvelle structure de CEPE sera celle qui permettra de coordonner et d'unifier les points de vue des uns et des autres, sans qu'il puisse être envisagé d'ignorer les uns et d'abandonner tous pouvoirs à d'autres.

Plusieurs projets sont à l'étude :

- Harmonisation des cotisations
- Coopération de groupes de travail nationaux et européens
- Répartition des tâches entre CEPE et les associations
- Motivation d'experts venant des entreprises ou des associations pour parfaire l'étude des problèmes européens
- Adaptation et harmonisation des modes de communication avec les pouvoirs publics et l'environnement des entreprises.

Ces démarches engagent l'avenir. Elles doivent être conduites prudemment et hors précipitation.

Si l'implication de la FIPEC dans le contexte européen est au cœur de nos actions, il n'en demeure pas moins que les entreprises de nos professions, installées sur tout le territoire, ont une présence régionale qu'elles ne souhaitent pas négliger.

Cette présence régionale se manifeste dans les peintures par l'existence de syndicats régionaux dont la pérennité a fait l'objet d'une mise en question. Une réunion des présidents des syndicats régionaux s'est tenue au mois de mars 2004. Les spécificités de chacun ont été évoquées et discutées. Plusieurs modifications seront apportées dans le fonctionnement de certains de ces syndicats.

Pour revenir aux activités de notre fédération, parmi les nombreux domaines d'implication, le social et la formation sont deux sujets qui nous ramènent hors Europe au cœur de notre pays. L'Europe sociale n'existe pas sur des sujets qui sont pourtant essentiels à nos entreprises. Le régime des conventions collectives et du droit social national occupe l'activité de l'un de nos trois départements.

Le rapport sur l'exercice en fait largement état.

La formation est considérée par certains comme n'étant pas de notre domaine.

Il n'empêche que nos entreprises paient pour qu'elle soit prodiguée. Les sommes non orientées retombent dans les caisses de l'Etat.

En dehors du fait qu'il peut s'agir d'un devoir de citoyen ou d'entreprise citoyenne, l'intérêt de notre profession est d'inciter les jeunes vers l'enseignement et les diplômés qui nous intéressent, et de contribuer à l'organisation de la formation continue pour donner à nos collaborateurs des chances supplémentaires de progresser.

Pour terminer, permettez-moi d'adresser mes félicitations et mes remerciements réitérés à tous ceux qui se dévouent pour la cause commune de la profession, et de laisser aux scrutateurs le soin de proclamer les résultats des élections du Président Adjoint et du Trésorier.

Michel DUFOUR

Rapport du Délégué Général

De manière générale, après une année 2002 où toutes nos entreprises ont souligné le manque de visibilité et l'attentisme, l'exercice 2003 n'a laissé entrevoir que peu de facteurs de dynamisation de l'économie.

Les résultats publiés ont confirmé la croissance de 0,5% seulement, 2003 est l'un des plus mauvais millésimes depuis l'après guerre, seules les années 1974 et 1993 ont été plus difficiles : une contre performance qui place la France sous la moyenne de la zone euro.

La chute du dollar et l'environnement international n'ont pas favorisé une reprise rapide de la croissance. Le maintien d'un euro fort fait perdre des parts de marché aux exportateurs et il n'y aura pas de croissance forte possible dans l'industrie manufacturière française sans exportation.

Le redémarrage en 2004 est long et laborieux malgré les perspectives optimistes et encourageantes des économistes et des politiques. Les risques d'attentats terroristes qui perdurent hélas et qui touchent l'Europe auront aussi un impact sur la croissance.

Espérons que ce début de reprise annoncé se confirme au cours du second semestre et que les réformes attendues aboutiront.

L'univers des peintures, des encres d'imprimerie, des couleurs pour artistes et des colles et adhésifs n'a hélas pas fait exception dans cet environnement morose.

Le marché Décoration, Bâtiment et Grand Public, conserve un niveau d'activité positif, ce qui n'est pas le cas des autres métiers de la peinture. Dans le secteur du Bâtiment, le maintien de la TVA à 5,5% pour les travaux chez les particuliers demeure un atout indéniable.

Dans le secteur de l'Industrie Générale et de l'Automobile, que ce soit dans les peintures liquides ou les poudres, les entreprises soulignent un manque de visibilité et des inquiétudes dus à une délocalisation manufacturière et à la fragilité financière de certains clients.

Le marché Carrosserie est fortement influencé par une diminution de la fréquence et de l'importance des dégâts occasionnés par les accidents de la route. Les nouvelles dispositions prises par les autorités françaises en matière de sécurité routière ne feront que renforcer cette tendance.

Les marchés Anticorrosion et Marine subissent les conséquences d'un affaiblissement de l'investissement des entreprises, des grands donneurs d'ordre, et une faiblesse de la commande publique.

Les Couleurs pour Artistes enregistrent globalement un résultat positif ; le secteur "loisirs" est plus porteur que le marché "beaux-arts", l'activité du marché export reste pénalisée par la faiblesse du dollar.

Le marché des Encres d'Imprimerie, tous secteurs confondus, est en fléchissement tant en volume, qu'en chiffre d'affaires. L'emballage, malgré ses innovations, ses niches, est en régression. L'autre secteur qui concerne l'édition en général voit également ses volumes et ses prix de vente baisser.

Les différents marchés qui composent **le secteur des Colles et Adhésifs** n'ont guère été épargnés, principalement dans le secteur industriel.

Le rapport économique, inclus dans la brochure annuelle, reprend plus largement ces analyses et les statistiques par métier.

Aux côtés de la présence puissante des grands groupes globaux ou européens représentés par des filiales nationales, coexistent des entreprises patrimoniales de taille moyenne qui s'affirment en croissance sur le marché intérieur et à l'exportation.

On constate aussi une évolution dans l'actionnariat de certains leaders entraînant des changements d'objectifs et de méthodes de gouvernance. Par ailleurs, les acquisitions et concentrations ont pour conséquence une rationalisation des productions et une spécialisation des sites, avec une amélioration constante des méthodes, des outils de production et de distribution.

Dans ce contexte, la FIPEC qui représente 103 fabricants de peinture, 10 fabricants d'encres d'imprimerie, 11 fabricants de couleurs pour artistes, 35 fabricants de colles et adhésifs, est plus que jamais à l'écoute et au centre des attentes et des préoccupations des entreprises.

Une actualité sociale intense

Le domaine social en 2003 aura été particulièrement dense et déterminant avec deux thèmes majeurs :

- la réforme des retraites du régime général, suivie de la nécessaire adaptation des régimes de retraite complémentaire et l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle. Il revient d'autre part aux branches professionnelles, sous réserve d'un accord de branche étendu, de décliner pour partie ces deux dispositifs.

Dans notre branche professionnelle, trois accords ont été conclus en 2003 :

Rapport du Délégué Général

- L'accord du 27 janvier sur la mise en œuvre du capital temps de formation (CTF) et les deux accords du 16 septembre relatifs au travail de nuit et à la santé au travail.

La FIPEC a participé activement aux négociations paritaires de la branche en concertation avec le Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations associées de l'Union des Industries Chimiques (la FIPEC, la Fédération des Industries de la Parfumerie, la Fédération Nationale des Corps Gras).

Des échanges constructifs, dans le cadre de sa Commission Sociale et des contacts réguliers avec ses adhérents, ont permis à notre organisation professionnelle de se positionner au regard de ces négociations, dans l'intérêt des entreprises, en tenant compte de leurs spécificités et exigences.

En 2003, l'activité du département social a été orientée sur quatre grands thèmes :

- L'évolution de la législation sociale, des négociations interprofessionnelles et leurs incidences sur le dispositif conventionnel,
- La préparation des négociations paritaires sur la politique salariale, le travail de nuit et la santé au travail dans les industries chimiques,
- L'analyse de la réforme sur les retraites, des premiers accords de branche et la présentation des travaux d'un groupe de travail de l'Union des Industries Chimiques auquel participait la FIPEC,
- La gestion des compétences et le management.

La Commission Sociale FIPEC est avant tout un lieu d'échanges et de partages d'expériences, source d'enrichissement pour ses participants. Elle s'est réunie cinq fois en 2003, avec une participation proactive de ses membres.

La commission sociale est également un lieu privilégié d'information sur les avant-projets de loi, sur l'évolution des négociations interprofessionnelles ou sur les analyses du groupe de propositions et actions du MEDEF "Relation du Travail, Dialogue social et Politique de l'Emploi". Sans oublier les consultations en amont sur les négociations paritaires de branche qui sont en cours ou à venir.

La commission sociale est enfin un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts ou de consultants sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective.

A l'instar des années précédentes, il a été procédé à une enquête sur les rémunérations versées en 2003.

105 établissements de la FIPEC contre 83 en 2002 représentant 9085 salariés, soit environ 50% des effectifs, ont participé à l'enquête dont les résultats, non publiés, sont transmis aux seuls participants.

Enfin, concernant l'emploi et la formation, les préoccupations de l'évolution démographique conjuguées à la désaffection des jeunes pour les métiers de l'industrie et les études scientifiques, constitueront un défi à relever pour nos entreprises. Toujours dans le domaine de la formation, après trois ans de consultations et de négociations, l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle du 20 septembre 2003, signé par les cinq organisations syndicales, marque un tournant significatif en remplaçant la notion de formation continue par celle de formation tout au long de la vie professionnelle.

Pour conclure, face à la densité de la législation sociale et aux négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche, la FIPEC doit être plus que jamais présente et poursuivre avec pugnacité sa mission d'information, de conseil et de représentation dans les différentes instances nationales.

Renforcement des Actions "Filières" et Communication

Les rapports entre fabricants, distributeurs et utilisateurs, sont de plus en plus élaborés entraînant, dans certains marchés, de réelles politiques de filières pour améliorer les relations en cours et prévoir au mieux l'avenir.

Les partenaires-fournisseurs qui nous ont rejoints en 2003 pourraient, dans le futur, être associés à nos actions filières.

La filière "Peinture Bâtiment", regroupant les organisations professionnelles des fabricants, des distributeurs et des entrepreneurs de peinture, intensifie le travail de fond sur l'image des métiers de la peinture avec l'opération "Tour de France des Métiers de la Peinture" qui s'est poursuivie en 2003. La tournée du bus, avec son équipe d'animateurs, a permis de contacter en 18 mois plus de 12000 élèves et d'enregistrer plus de 800 demandes de stages de découverte. L'objectif premier de cette vaste opération est d'inciter les élèves à s'orienter vers le métier de peintre. Les meilleures estimations prédisent un déficit de 10000 applicateurs dans les 5 prochaines années.

Rapport du Délégué Général

Le Groupement “Carrosserie” finalise la rédaction d’un guide de schéma de maîtrise des émissions de COV, en collaboration avec l’ensemble des organisations professionnelles de la réparation automobile, le Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable et l’Ademe.

Le Groupement “Peinture Grand Public” a renforcé ses relations avec UNIBAL (Union Nationale des Industries du Bricolage et du Jardinage.)

Les Fabricants de “Couleurs pour Artistes” sont de plus en plus impliqués dans les actions du CNEA (Comité National de l’Education Artistique).

Enfin, les Producteurs “d’Encres d’Imprimerie” ont engagé des relations avec les filières papier/carton, et avec les partenaires de la chaîne de l’écrit (Fabricants de papiers, imprimeurs, éditeurs et la presse) qui se sont concrétisées par la création d’une association et la participation au Forum de l’écrit.

En complément de ces actions filières, l’AFEI a également initié une communication sur l’image de la profession : création d’un nouveau logo, conférence de presse, campagnes publicitaires “les encres impriment la marque de leur progrès” et “les encres impriment la marque de leur performance”.

Le SFCA a poursuivi ses actions de communication dans le secteur des colles structurales.

Vous trouverez dans la partie économique du rapport annuel les informations complémentaires relatives à ces actions de filières et de communication.

Organisation Interne

Dans le domaine administratif, il convient de se rappeler du recrutement de Barbara Godard en début d’exercice, qui a en charge le suivi des opérations comptables, la gestion des statistiques de la Fédération et des organismes rattachés.

Réorganisation du Département Technique et Réglementaire

Malgré les départs en retraite de Michel Joly et de Jean-Luc Janmot en cours d’année, l’ensemble des objectifs et engagements du Département Technique et Réglementaire a été tenu. La réorganisation opérée par l’arrivée de Philippe Brunet, et il faut le souligner par le support sans faille de Michel Joly et de Jean-Luc Janmot durant cette période de

transition, sans omettre la coopération de l’ensemble de l’équipe, ont permis que ce moment difficile ait été insensible pour l’ensemble des adhérents.

Activité Technique et Réglementaire toujours plus dense

Les relations avec les pouvoirs publics français et européens se sont intensifiées du fait des réglementations présentes et futures qui vont avoir un impact important sur nos professions et ont entraîné de nombreuses actions professionnelles et collectives, incontournables dans les domaines techniques et réglementaires, touchant tant aux produits qu’à la production.

Les préoccupations environnementales constituent la majorité des travaux des commissions techniques composées d’experts d’entreprise et des services techniques de la FIPEC en relation étroite avec CEPE.

Les sujets traités sont nombreux :

Réduire les pollutions et leur dissémination dans l’air et dans l’eau : Nouveau programme ambitieux du “Clean air for Europe” - guide de calcul des émissions de COV en collaboration avec l’Ademe - Rédaction et vulgarisation du guide SME/FIPEC validé par d’Ademe et le Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable - Elaboration d’un logiciel d’évaluation des émissions de COV - Aide auprès des utilisateurs avals, travail en filières - Suivi des projets de directives COV peintures décoratives et carrosserie - Déchets d’emballage - Directive étiquetage et fiches de données de sécurité - Ethers de glycol - Nouvelle politique européenne en matière de substances chimiques Reach - Edition d’un guide pour aider les entreprises dans la démarche d’analyse des risques aux postes de travail - Application de la réglementation sur le transport routier des marchandises dangereuses - Accompagnement des entreprises dans l’utilisation du programme Coatings Care - Problématique contact alimentaire - Elaboration d’un guide de bonnes pratiques pour la mise en application des directives “atmosphères explosives” etc...

L’ensemble de ces sujets techniques ou réglementaires est présenté plus en détail dans le rapport du Département Technique inclus dans la brochure annuelle.

La Commission Technique de la FIPEC s’est réunie à quatre reprises en 2003 pour examiner principalement l’évolution réglementaire et son impact sur les entreprises et leurs activités, mais aussi pour échanger les points de vue des responsables de terrain confrontés journalièrement à des défis sans cesse renouvelés. Ces réunions régulières

Rapport du Délégué Général

ont été complétées par des réunions à thèmes qui rassemblent toujours un nombre important de participants conduisant à les organiser, soit à la Défense, soit dans le cadre de manifestations comme le SITL (Salon International du Transport et de la Logistique). Les thèmes traités cette année ont porté sur la réglementation du transport des matières dangereuses, une présentation du logiciel d'évaluation des émissions de COV aux responsables d'entreprises et aux responsables des départements ministériels concernés, enfin une réunion sur le management intégré de la qualité en liaison avec le programme Coatings Care.

Comme les autres années, ces réunions parisiennes ont été complétées par des réunions dans les régions afin d'inciter les cadres des entreprises qui ne se déplacent pas aisément à Paris, à participer et échanger sur les thèmes importants du moment. Ces réunions se sont tenues au Mans, à Agen, Nancy, Lille, Montataire et Marseille.

Coopération Européenne

L'origine essentiellement européenne des nouveaux textes en cours de discussion et la nécessité fréquente d'en infléchir les orientations ou le contenu, ont amené l'ensemble de l'équipe à renforcer sa participation aux travaux des organisations européennes qui fédèrent nos activités : CEPE et FEICA.

L'engagement et les apports réguliers des experts d'entreprises ont largement contribué à la consolidation des différents dossiers qu'il a fallu finaliser en 2003, et nous les remercions pour le temps qu'ils ont consacré à la profession et pour leur engagement. Nous ne saurions trop insister, par ailleurs, pour vous convaincre de l'importance de la participation des spécialistes des entreprises dans les groupes de travail.

Engagements de la Fédération

C'est grâce à une coordination des actions tant au niveau de Bruxelles qu'au niveau de chacun des Etats membres, que l'on peut espérer faire entendre la voix de nos professions et défendre ainsi efficacement les intérêts des entreprises membres de notre Fédération.

Une agence de presse a été sélectionnée dans cette optique, et une lettre d'information mensuelle destinée aux chefs d'entreprises mettra en exergue les points les plus importants de l'actualité FIPEC.

Les incertitudes, l'ambiance économique actuelle et la prolifération des réglementations engendrent, pour les entreprises, un besoin de communication et de gestion collective des dossiers. L'examen et les solutions à apporter aux problèmes passent par des contacts de plus en plus étroits avec les représentants des Pouvoirs Publics nationaux dont la FIPEC est l'interlocuteur privilégié, officiel et reconnu.

Le rôle de la FIPEC dans le contexte national et européen, se confirme chaque jour davantage, se focalisant sur les sujets essentiels dans les domaines économique, social et juridique, technique et réglementaire.

Toutes ces actions sont et seront entreprises avec le maintien d'un haut niveau de compétence, dans le respect de l'éthique, des objectifs et du budget.

Michel LE TALLEC

Rapport d'activité économique

Dans un contexte international marqué par l'attentisme sur la première partie de l'année, et le retour de l'expansion économique aux Etats-Unis au 2^e semestre, 2003 s'est soldé pour la France par un maigre + 0.5%, bien loin des prévisions de fin 2002, qui s'appuyaient sur des indicateurs laissant entrevoir le retour d'un dynamisme économique plus soutenu. Pour notre pays, c'est le plus mauvais millésime depuis 1993, et pour la première fois depuis 1997, notre taux de croissance se situe au-dessous de la moyenne de la zone Euro.

Si la consommation des ménages a connu des variations très fortes tout au long de l'année, le niveau moyen annuel est malgré tout resté positif avec + 1.6% (contre + 1.4% en 2002). Par contre, les autres indicateurs que sont l'évolution de l'investissement des entreprises et les exportations ont affiché respectivement - 2.2% pour les investissements (- 4% dans l'industrie manufacturière) et - 2.1% pour les exportations. Les exportations françaises, qui avaient connu en 2001 et 2002 une croissance de + 1.8% et + 1.2%, ont moins profité que d'autres pays de l'UE de la reprise de la demande en Asie et aux Etats-Unis, il en a résulté un taux de chômage à la hausse, passant de 9.1% fin 2002 à 9.9% fin 2003.

Pour nos entreprises, la situation est très mitigée, car le bilan des chiffres d'affaires et volumes vendus selon les secteurs d'activité continue de présenter des contrastes importants. Les domaines qui restent les plus favorables sont les peintures Bâtiment et Grand Public, bien que l'on ait constaté un tassement de l'activité. En effet, ces secteurs ont enregistré respectivement + 2.4% et + 1.3% en valeur.

Ce sont les secteurs industriels qui ont le plus souffert, car confrontés à l'influence de trois phénomènes :

- délocalisation de certaines industries
- fragilisation financière de certains clients
- reports dans la prise de décision.

Si le secteur anticorrosion affiche + 0.6% en cumul valeur à fin 2003, les résultats de la peinture liquide se situent à - 7%, tandis que la peinture poudre termine l'année, hors exportations, à - 3.7% en valeur. L'activité Carrosserie, quant à elle, selon l'estimation FIPEC se situe à - 10% en volume et - 6% en valeur. L'ensemble des résultats volume, valeur est résumé dans le tableau p 29.

On retrouve cette même situation dans le domaine des Colles & Adhésifs ; cependant, dans cet univers, certains marchés, comme les Colles Structurales et les Colles Emballages, du fait notamment de l'évolution des technologies (que ce soit au niveau des colles ou des supports) permettent encore de développer des niches.

Pour ce qui concerne les encres, l'année 2003 est restée dans la continuité de l'année précédente, avec des résultats de ventes sur le marché intérieur de - 2.9% en chiffre d'affaires.

Pour les Couleurs Fines, l'activité du 2^e semestre 2003 est en fléchissement sur le marché français par rapport aux 6 premiers mois de l'année. Néanmoins, le marché "Loisirs" est toujours dynamique et plus porteur que le marché "Beaux Arts".

De plus, tous les secteurs constatent qu'il devient extrêmement difficile de prévoir l'évolution de l'activité de l'entreprise à l'horizon d'un mois, et l'analyse des raisons de ces fluctuations n'est pas aisée à établir.

Changements au niveau des syndicats professionnels et des groupements

Les Groupements, Sections et Commissions, qui se sont tenus dans le strict respect de la réglementation nationale et européenne relative au droit communautaire de la concurrence, ont connu les changements suivants :

Syndicats

AFEI : M. Denis Aftalion a été élu Président du Syndicat, en remplacement de M. Marc de Saint Pol.

SFCA : M. Gilles Lendormy et M. Jean-Marc Barki ont été élus au Conseil de Direction ; au sein du Bureau du Conseil, M. Bernard Pinatel a été nommé 1^{er} vice-Président, et M. Marc Salomé, 2^{ème} Vice Président.

Groupements, sections et Commissions

M. Gilbert Marguier assume désormais la fonction de Président de la Commission Poudre et M. Fabrice Fardel celle de Président de la section "Colles Emballages", en remplacement de Gilles Lendormy. Au niveau du Groupement Carrosserie, M. Jacques de Leissegues a pris la succession de M. Jean-Yves Leusie.

Actions des groupements, sections et commissions

Face aux turbulences de l'environnement économique, les activités des groupements, sections et commissions ont pris un sens particulier, puisqu'il s'est agi en 2003, au travers des thèmes traités tout au long de l'année, de valoriser l'ensemble des métiers représentés à la FIPEC. Ce n'est pas simplement informer ou se tenir informé, mais c'est également construire et développer une image forte, qualitative et différenciée, qui doit contribuer au maintien du dynamisme et de la créativité de nos industries en France et en Europe.

Cette thématique a été déclinée en deux grands axes principaux :

- **communication auprès du Grand Public sur les actions d'une profession :**

- **Peintres & Peintures pour la France** : la tournée du bus a poursuivi la promotion des métiers de la peinture auprès des jeunes des collèges. Le nombre de collégiens rencontrés,

Rapport d'activité économique

de villes parcourues et les retombées médiatiques obtenues, démontrent, s'il en est besoin, la force et la pertinence d'une telle opération.

- **Colles structurales** : sur la base d'une étude de la DIGITIP (Ministère de l'Industrie) sur les perspectives du collage, la section a préparé un plan permettant à la fois de communiquer sur cette étude, et de contacter des prospects. Après la phase de présentation de l'étude à l'ensemble de la section, le Groupe de Travail s'est réuni, afin de déterminer les axes à mettre en valeur à partir de cette étude, et a mandaté une agence pour travailler sur ce projet. Cette étude a fait l'objet d'une présentation officielle le 4 décembre 2003, au cours de laquelle le SFCA a été invité à présenter son activité.

- **Encres** : poursuite de la campagne d'insertion presse sur les thèmes "créativité" "environnement" et "service". Une nouvelle campagne est en préparation pour 2004, dont le thème sera "usez du pouvoir des encres".

- **actions relations presse** : l'opération 3PF a été valorisée au niveau des médias et ce thème a été traité notamment dans certains journaux télévisés.

De manière plus large, une réflexion sur les axes d'une communication FIPEC est en cours, et connaîtra son aboutissement en 2004.

- **enrichissement des pages internet** : suite à la refonte du site FIPEC, l'AFEI a travaillé sur l'évolution et l'actualisation des pages consacrées aux encres. Le syndicat des Couleurs Fines a également marqué sa volonté de communiquer via le site FIPEC, et d'élaborer des pages spécifiques à ce domaine.

• travail en commun dans le cadre des filières :

- **Carrosserie / SME** : suite à la collaboration entre les syndicats de carrossiers et le Groupement Carrosserie de la FIPEC, qui a permis d'élaborer conjointement un guide de Schéma de Maîtrise des Emissions, la possibilité d'une communication commune a été étudiée et se concrétisera en 2004.

- **Forum de l'écrit** : une réflexion a été engagée sur les actions qui pourraient être menées conjointement avec la filière papier-carton, les imprimeurs, les éditeurs, la presse et l'AFEI, l'objectif étant, au travers d'événementiels notamment, de valoriser toutes les instances concernées par "l'écrit" et ainsi mettre en avant son importance dans notre société.

- **Participation aux réunions du Groupe de Travail "Droit de la Consommation" du MEDEF** : sur des thématiques aussi diverses que la "garantie des produits", "le crédit à la consommation", "la sécurité générale des produits" ou bien encore la loi sur la confiance du consommateur, ou "les pratiques déloyales", le Département des Affaires Economiques a suivi l'ensemble des travaux, et apporté ses commentaires lorsque nécessaire ; l'objectif a été bien entendu de veiller à ce que ces réglementations soient en adéquation avec la réalité économique

et ne débouchent pas sur des contraintes plus importantes pour les entreprises.

- **Participation au Groupe de Travail sur les "Catalogues Electroniques" au sein d'UNIBAL** : l'objectif de ce G.T. étant d'harmoniser les échanges de données marketing, logistiques et techniques entre Distributeurs et Fabricants, les réunions qui se sont tenues sur l'année 2003, ont permis d'élaborer un cahier des charges, d'évaluer différents prestataires et de mettre au point les modalités d'une phase de test, afin de valider les différents systèmes proposés. Au sein du Groupe de Travail FIPEC, trois sociétés participeront à cette ultime phase qui sera réalisée sur 2004.

Lors des différentes réunions, une information régulière sur les réglementations a été apportée et d'autres thèmes ont été traités tels que :

- **la valorisation des déchets d'emballages** et la prise en compte des colles emballages dans toute la chaîne, qui part de la conception d'un emballage, jusqu'à sa destruction.

- **la dématérialisation des échanges de données** avec la présentation des enjeux par un intervenant. Sur ce thème, le Département des Affaires Economiques a participé à différentes réunions organisées par la société Gencod d'une part, et le Cabinet Ernst & Young d'autre part, qui feront l'objet d'informations au cours de l'année 2004, voire de réunions spécifiques.

Par ailleurs, la FIPEC a poursuivi l'amélioration des systèmes d'échanges d'informations avec les adhérents.

La mise en ligne du nouveau site FIPEC est intervenue le 1^{er} octobre 2003, et a fait l'objet de démonstrations dans les différentes réunions, avec en particulier le moteur de recherche "Elifant", permettant d'accéder à l'ensemble de la documentation relative à la réglementation.

A ce titre, la FIPEC a été nommée dans le cadre des Trophées internet des Fédérations, organisés par la société Brainsoft, en partenariat avec le MEDEF.

Le cahier des charges relatif au projet d'échanges de données statistiques a été finalisé et nous entrons en 2004 dans la phase de réalisation du programme et les premiers tests interviendront sur le 2^e semestre 2004.

2004

Comme on peut le constater, un certain nombre de thèmes trouveront leurs prolongements ou leur aboutissement en 2004. J'évoquais l'an dernier l'importance de la réactivité réciproque entre la FIPEC et ses adhérents, et je tenais à saluer l'engagement des adhérents et de leurs collaborateurs qui ont participé tout au long de l'année aux différentes réunions, que ce soit dans les groupements, sections, commissions ou groupes de travail, contribuant ainsi à une dynamique collective essentielle.

Dominique AYOUL

Rapport d'activité sociale

L'année sociale 2003 aura été dominée par deux thèmes majeurs : la réforme des retraites du régime général suivie de la nécessaire adaptation des régimes complémentaires de retraite et l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle.

Certaines dispositions de la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003 demeurent en ce début d'année subordonnées à la publication de décrets d'application et l'entrée en vigueur de l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle nécessite une adaptation des dispositions législatives et réglementaires.

Il revient d'autre part aux branches professionnelles, sous réserve d'un accord de branche étendu, de décliner pour partie ces deux dispositifs en 2004.

L'année 2003 aura été marquée par la publication d'autres textes législatifs importants pour les entreprises :

- la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique qui a suspendu certaines dispositions de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002,
- la loi du 17 janvier 2003 (loi FILLON) relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi qui a introduit un assouplissement des 35h, une convergence du SMIC et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) à l'horizon de juillet 2005 et réformé les dispositifs d'allégement des cotisations sociales patronales,
- la loi du 30 juillet 2003 concernant la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages qui traite principalement de l'information du public, de la maîtrise de l'urbanisation, des études de dangers des installations fixes et des infrastructures de transport, de la sécurité du personnel et de la couverture des risques. La conclusion, le 4 juillet 2002, de notre accord de branche sur la sécurité avait permis d'anticiper dans ses grandes lignes le volet social de ce dispositif légal.

Par ailleurs, le 6 novembre 2003, le Gouvernement a présenté les grands axes de la "réforme de solidarité pour les personnes dépendantes" qui induit une nouvelle cotisation patronale de 0,3% de la masse salariale en contrepartie de la suppression d'un jour férié (soit le lundi de Pentecôte à compter de 2005) pour les salariés des secteurs privés et publics. Des accords de branche ou d'entreprise pourront néanmoins retenir une autre date et, dans cette hypothèse, cette journée supplémentaire de travail devra s'effectuer pour la première fois entre le 1^{er} juillet 2004 et le 1^{er} juillet 2005.

Enfin, le 13 novembre 2003, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008. Cet accord, signé par le MEDEF, la CGPME et l'UPA d'une part et la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT-FO d'autre part, a permis la transposition de plusieurs dispositions issues de la loi portant réforme des retraites dont celle concernant les départs anticipés à la retraite.

Dans notre branche professionnelle, trois accords ont été conclus en 2003 : l'accord du 27 janvier 2003 sur la mise en œuvre du capital temps de formation (CTF), et les deux accords du 16 septembre 2003 relatifs au travail de nuit (adaptation des dispositions conventionnelles existantes à la loi du 9 mai 2001 et son décret d'application du 3 mai 2002 encadrant le recours au travail de nuit), et à la santé au travail (qui s'inscrit dans le prolongement de l'accord de branche sur la sécurité du 4 juillet 2002).

Notre organisation professionnelle a signé ces accords aux côtés de l'UIC avec la FCE-CFDT, la CMTE-CFTC, la CGT-FO et la CFE-CGC pour le capital temps de formation, avec la CFE-CGC et la CMTE-CFTC pour le travail de nuit et avec la FCE-CFDT, la CMTE-CFTC et la CFE-CGC pour la santé au travail.

La négociation sur la politique salariale, qui s'est achevée le 11 décembre 2003, n'a pas abouti et s'est conclue par une valeur du point UIC (base 38 heures) portée unilatéralement par la branche de 6,64€ à 6,74€ au 1^{er} janvier 2004.

La FIPEC a participé activement aux négociations paritaires de la branche en concertation avec le Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations associées de l'Union des Industries Chimiques (la FIPEC, la FIP et la FNCG).

Des échanges constructifs dans le cadre de sa commission sociale et des contacts réguliers avec ses adhérents ont permis à notre organisation professionnelle de se positionner au regard de ces négociations dans l'intérêt des entreprises en tenant compte de leurs spécificités.

Face à la densité de la législation sociale et **aux négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche**, la FIPEC doit poursuivre avec pugnacité sa mission d'information, de conseil et de représentation dans les différentes instances nationales.

En 2003, l'activité du département social a été orientée sur quatre grands thèmes :

Rapport d'activité sociale

- L'évolution de la législation sociale, des négociations interprofessionnelles et leurs incidences sur le dispositif conventionnel,
- La préparation des négociations paritaires sur la politique salariale, le travail de nuit et la santé au travail dans les industries chimiques,
- L'analyse de la réforme sur les retraites, des premiers accords de branche et la présentation des travaux d'un groupe de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) auquel participait la FIPEC,
- La gestion des compétences et le management.

La Commission Sociale FIPEC

Présidée par M. Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), la commission sociale est avant tout un lieu d'échanges et de partage d'expériences, source d'enrichissement pour ses participants. Elle s'est réunie cinq fois en 2003 avec une participation proactive de ses membres.

En 2003, sont ainsi respectivement intervenus M. Hervé KUCHARSKI (PPG Industries France) sur la mise en œuvre de l'accord de branche sur la cessation anticipée d'activité de salariés âgés dans les Industries Chimiques (CASAIC), M. Dominique DEMARQUET (BASF Systèmes d'Impression) sur le dispositif de cessation anticipée d'activité au titre de l'amiante, et M. Loïc de PREVILLE (Sun Chemical SA) sur la présentation d'un programme de lutte contre l'absentéisme.

Cette commission est également un lieu privilégié d'information sur les avant-projets de loi, sur l'évolution des négociations interprofessionnelles ou sur les analyses du Groupe de propositions et d'actions (GPA) du MEDEF "Relations du Travail, Dialogue social et Politiques de l'Emploi" présidé par M. Denis GAUTIER-SAUVAGNAC et de consultation en amont sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

A titre d'exemple, la négociation sur les départs à la retraite dans les industries chimiques, qui s'est conclue par un accord le 2 février 2004, a fait l'objet d'une large concertation auprès des membres de cette instance.

Compte-tenu de l'harmonisation du SMIC et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) à l'horizon de juillet 2005 (issue de la loi Fillon), différentes hypothèses pour une politique salariale de branche ont été présentées par M. Jean-Claude BARSACQ, Secrétaire du Comité Social de la Parachimie, et à ce titre membre d'un groupe de travail de l'UIC.

Il convient ici de rappeler que l'augmentation de la valeur horaire du SMIC au 1er juillet 2003, + 5,27%, a constitué

une première étape vers cette harmonisation du SMIC et des GMR.

La commission sociale est enfin **un lieu de réflexion** avec l'intervention d'experts ou de consultants sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective :

- **"Comment se positionne l'APEC sur des actions à court, moyen, long terme dans les domaines de la communication, du recrutement et de la mobilité"** par Mme Laurence HURNI, Responsable du Centre de la Défense ;
- **"Le management de la santé en entreprise"** par le Docteur Jérôme PETITDIDIER ;
- **"Participation / Intéressement / Compte Epargne Temps"** par Mmes Dominique COUDERT et Patricia GUEGUAN, Interépargne ;
- **"Prévoyance / Mutuelle Santé / Retraite Chapeau"** par M. Gilles CHARLET, Groupe LSN ;
- **"Les ruptures créatrices : pourquoi la France résiste-t-elle au changement ?"** par M. Mickaël HOFFMANN-HERVE, M2H Consult ;
- **"Accidents du travail / Maladies professionnelles - recours et contentieux"** par M. Marcel VOXEUR, Alma Consulting Group ;
- **"L'évolution du coaching interne dans les entreprises françaises"** par Mme Evelyne STAWICKI, Consultante.

Poursuivre les négociations sur les dispositions de la loi portant réforme des retraites revenant aux branches professionnelles (définition de la pénibilité au travail), prendre en compte les nouvelles dispositions interprofessionnelles et législatives relatives à la formation professionnelle, se déterminer par rapport à une politique salariale de branche constituent autant de sujets à aborder par la Commission Sociale de la FIPEC en 2004.

Les enquêtes de la profession et de la branche : des outils de réflexion

Rémunérations

A l'instar des années précédentes, il a été procédé à une enquête sur les rémunérations versées en 2003. **105 établissements de la FIPEC** (contre 83 en 2002) représentant un effectif total de 9 085 salariés (soit environ 50% des effectifs de la profession) ont participé à l'enquête dont les résultats, non publiés, sont transmis aux seuls participants.

Cette enquête permet aux établissements du panel de disposer d'informations indicatives sur les rémunérations annuelles et les salaires mensuels de base par coefficient. Elle contribue enfin à nous éclairer sur la répartition des effectifs par coefficient et par sexe.

Rapport d'activité sociale

Les résultats font par ailleurs l'objet d'une consolidation au niveau de l'ensemble de la branche.

Emplois-Compétences à l'horizon 2008

Une étude a été lancée au niveau de la branche afin de recenser et anticiper les besoins des entreprises en termes de compétences et de qualifications à l'horizon 2008 au regard de l'évolution de leurs activités. Une quinzaine d'entreprises de la FIPEC ont apporté leur contribution à cette enquête prospective dont les résultats devraient être publiés dans le courant du 1^{er} trimestre 2004.

L'emploi et la formation : les enjeux de demain

L'emploi

Il a été observé une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de 6% en 2003. Ils représentent fin décembre 2003, 9,7% de la population active. L'annonce d'un projet de loi de mobilisation pour l'emploi reflète la préoccupation nationale qu'a suscitée l'accélération de la progression du chômage au cours du 1^{er} semestre 2003.

Toutefois, à terme, l'évolution démographique conjuguée à la désaffectation constatée des jeunes pour les métiers de l'industrie et les études scientifiques constitueront un défi à relever pour nos entreprises.

Dans la branche

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une relative stabilisation des effectifs au 31/12/2002* (- 0,3% par rapport à 2001) pour l'ensemble de l'industrie chimique (code APE 24) avec 273 637 salariés.

Dans notre profession

Dans les peintures et les encres (code APE 243Z) les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une baisse de **1,4% des effectifs**. Ils ont été ramenés à **17 850 au 31/12/2002***, contre 18 115 au 31/12/2001. Le nombre d'établissements recensé s'établit à 460 (461 au 31/12/2001). On constate une progression de l'activité des femmes qui représentent désormais 27,2% de l'effectif total.

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 246C) qui ne correspond pas exclusivement au SFCA, l'UNEDIC a recensé 69 établissements en 2002*, et un effectif global de **4 737 salariés au 31/12/2002*** en retrait de 2,6% par rapport au 31/12/2001 (4 863 salariés). Le taux d'activité des femmes demeure stable avec 28,7 % de l'effectif total du secteur.

**N.B : Les chiffres annuels d'emploi de l'UNEDIC concernant nos secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Ils permettent néanmoins un suivi de l'évolution des effectifs.*

La formation professionnelle

Après trois ans de consultations et de négociations, l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle du 20 septembre 2003, signé par les cinq organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC, FO, CGT), marque un tournant significatif en remplaçant la notion de "formation continue" par celle de "**formation tout au long de la vie professionnelle**". Les partenaires sociaux ont entendu favoriser à la fois le maintien dans l'emploi des salariés expérimentés et **l'insertion ou la réinsertion** des jeunes et des demandeurs d'emploi.

A cette fin, ils ont réformé en profondeur le dispositif existant en instaurant :

Le principe de co-responsabilité (entreprises/salariés) avec la création du droit individuel à la formation (DIF) qui se caractérise par l'ouverture d'une durée de formation de 20 heures par an, cumulables sur six ans (soit 120 heures), dont l'utilisation relève de l'initiative du salarié, et la possibilité de suivre cette formation **hors temps de travail** avec l'accord de l'employeur.

Le contrat et la période de professionnalisation : le contrat de professionnalisation se substituera au 1^{er} octobre 2004 à l'ensemble des contrats en alternance existants (qualification, adaptation et orientation).

Il est ouvert aux jeunes et aux demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent acquérir une qualification reconnue en vue de favoriser leur insertion ou leur réinsertion professionnelle.

La période de professionnalisation vise à permettre aux salariés en poste dans une entreprise, d'acquérir par la voie de l'alternance, une qualification complémentaire afin de favoriser leur maintien dans l'emploi.

Elle est ouverte aux salarié(e)s en CDI dont la qualification est insuffisante face à l'évolution des technologies, ainsi qu'aux salarié(e)s qui :

- veulent consolider la seconde partie de leur carrière (après 20 ans d'activité professionnelle ou à partir de 45 ans après un an d'ancienneté dans l'entreprise),
- envisagent la création ou la reprise d'une entreprise,
- reprennent leur activité professionnelle après un congé maternité, aux hommes et aux femmes après un congé parental, et aux travailleurs handicapés.

L'accompagnement des salariés reposera notamment sur un suivi personnalisé de la formation grâce à des entretiens professionnels, à des bilans de compétences, au passeport formation et à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Des négociations interprofessionnelles

Rapport d'activité sociale

complémentaires interviendront d'ici la fin du 1^{er} semestre 2004 sur ces points.

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif induit une augmentation de la participation des entreprises au financement de la formation.

Les entreprises de plus de 10 salariés devront consacrer, à compter du 1^{er} janvier 2004, 1,6% de leur masse salariale au financement de la formation professionnelle (contre 1,5% en 2003) réparti de la façon suivante : 0,9% pour le plan de formation, 0,5% pour la professionnalisation et 0,2% pour le CIF.

Les entreprises de moins de 10 salariés verront leur contribution passer à 0,40% à compter du 1^{er} janvier 2004 (contre 0,25% actuellement) puis à 0,55% au 1^{er} janvier 2005.

Dans la branche

Pour la mise en œuvre du contrat et de la période de professionnalisation relevant de la fraction du 0,5% (entreprises de plus de 10 salariés), ou du 0,15% (entreprises de moins de 10 salariés), un accord de branche pourrait intervenir afin de déterminer les priorités en terme de public et de nature de formation.

Un observatoire prospectif des métiers et des qualifications, destiné à accompagner les entreprises dans la définition de leur politique de formation et les salariés dans l'élaboration de leur projet professionnel, devra être mis en place pour le 1^{er} septembre 2004.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des industries chimiques s'est réunie cinq fois en 2003. Composée de représentants de l'UIC, des fédérations associées (dont la FIPEC) et des organisations syndicales de salariés, elle examine les questions liées à l'emploi et à la formation professionnelle.

Elle est également informée des projets de licenciements collectifs d'ordre économique intervenant dans notre profession.

Elle devrait voir son rôle renforcé avec l'examen périodique de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications en tenant compte notamment des travaux réalisés par l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications.

Dans notre profession

• Bilan de la formation en 2003 :

a/ L'ITECH a réalisé en 2003, un chiffre d'affaires de 100K€ en recherche et développement au titre du

département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation initiale, 22 étudiants ont obtenu en 2003 leur diplôme d'ingénieur en Peintures, Encres et Adhésifs dont 1 dans le cadre de l'apprentissage.

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation a été délivré à 11 étudiants dont 9 en Colorimétrie.

Par la voie de l'apprentissage, 16 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs.

Au titre de la formation continue, 167 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH dont 14 en formation continue diplômante Peintures, Encres et Adhésifs.

b/ **L'utilisation des fonds de C2P (OPCA)** : C2P a collecté 74,19 millions € en 2003 au titre de l'alternance, de la formation continue et du capital temps de formation, dont 40,78 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et **3,76 millions versés par les fabricants de Peintures, Encres et Colles**.

En contrepartie, ces derniers ont bénéficié de **financements à hauteur de 1,91 million €** dans les conditions suivantes :

. le recours à l'alternance :

80 contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, ont été signés dans 53 entreprises des Peintures, Encres et Colles, correspondant à des engagements de C2P de l'ordre de 0,71 million €.

. la formation continue :

59 entreprises de nos professions (dont 35 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action ;

. le capital temps de formation :

37 entreprises ont déposé des dossiers concernant 194 stagiaires, donnant lieu à un total pris en charge par C2P de 0,85 million €.

On constate en 2003 un moindre recours aux contrats en alternance par rapport à l'année précédente (tendance observée également au niveau de la branche et dans le cadre interprofessionnel) et une progression du nombre d'entreprises ayant déposé des dossiers, et donc de stagiaires, au titre du plan de formation et du capital temps de formation.

c/ **L'AFPEV**, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, et en proposant des stages sur mesure ou sur catalogue. En 2003, **34 entreprises ont eu**

Rapport d'activité sociale

recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 68 salariés.

d/ A l'initiative du Syndicat des Fabricants de Peintures de la Région de l'Est, et en partenariat avec l'Education Nationale, les équipes régionales du MEDEF et C2P Action, une section de formation en alternance (sous forme de contrat de qualification) "BTS Peintures, Encres et Adhésifs" s'est créée en septembre 2000. Une nouvelle promotion, qui suit ce cursus pour sa partie théorique au Lycée Varoquaux à Tomblaine (Nancy), a été intégrée en septembre 2003.

Dans un contexte "espéré" de reprise de l'économie mondiale, l'année sociale 2004 va se caractériser par un nouveau cycle de négociations dans le cadre de la refondation sociale initiée par le MEDEF, par les discussions relatives au projet de loi de mobilisation pour l'emploi et par la réforme du dossier de l'assurance maladie. Au niveau de la branche, le dialogue social devra se poursuivre avec des négociations sur des thèmes importants pour nos secteurs d'activité tels que la formation

professionnelle, la définition et la prise en compte de la pénibilité au travail ou la politique salariale.

Dans cet environnement, la concertation et la réciprocité des échanges demeurent le fondement d'une représentation pertinente des intérêts de la profession.

Isabelle MORIN-GIRARD

Rapport d'activité technique et réglementaire

L'activité de l'année écoulée aura permis de mettre en évidence la complexité du processus législatif européen, son interaction avec l'activité d'une organisation professionnelle comme la FIPEC et les moyens à mettre en œuvre pour assurer une défense efficace des intérêts des entreprises qu'elle représente.

Un exemple :

la réglementation des émissions de composés organiques volatils qui a rassemblé au cours de cette année l'éventail des situations, avec :

- le processus de mise en application en France de la directive 99/13/CE,
- le projet de directive sur la limitation des émissions de COV dues aux peintures et vernis décoratifs et aux produits de retouche automobile,
- et le programme européen Clean Air for Europe (CAFE).

Le processus législatif européen est complexe, impliquant une phase de préparation par la Commission qui a l'initiative des textes, puis le Parlement et le Conseil des ministres européens qui adoptent, amendent ou rejettent les propositions de la Commission et enfin les textes adoptés qui doivent être appliqués au niveau de chaque Etat membre.

Environnement

Projet de directive COV peintures décoratives et produits de retouche automobile.

Ce texte en préparation par la Commission depuis 1998, a fait l'objet d'une étude par un groupe de consultants (étude Decopaints). Diverses propositions par la Commission, discutées avec les secteurs professionnels concernés - fabricants de peintures, de solvants, de résines, applicateurs - ont ainsi été examinées. Finalement un premier projet a été publié fin 2002 par la Commission européenne pour examen par le Parlement européen.

Au niveau européen, l'élaboration de ce texte était suivie au sein de CEPE par 5 groupes de travail coordonnés par le Directeur Technique. Le travail préliminaire avait consisté principalement à alerter la Commission des dispositions qui présentaient des difficultés techniques insurmontables tant dans le domaine des peintures décoratives que des peintures carrosserie.

Deux brochures traduites en 5 langues ont été largement diffusées en Europe auprès de toutes les parties concernées et des gouvernements nationaux.

Une fois le projet en examen au Parlement européen, des contacts étroits avec le rapporteur de la Commission Environnement du Parlement ont permis de suivre l'avancement des discussions, de présenter des arguments et d'élaborer une stratégie afin d'informer tous les députés européens que nous avons une chance de convaincre. Ont ainsi été portés à leur connaissance les positions de notre industrie, ainsi que les conséquences et l'impact de décisions inadaptées sur un important secteur d'activité. Arguments techniques, économiques et politiques ont été développés et présentés aussi bien aux députés européens qu'aux autorités nationales à la fois par CEPE et par la FIPEC.

Le vote en première lecture au Parlement intervenu en septembre 2003 a conduit à l'adoption de nombreux amendements. Beaucoup de ceux-ci étaient inspirés par des visions radicales de certains groupes de députés, et auraient contraint à modifier considérablement la composition des produits. Cela aurait entraîné une perte significative de performances et la mise en place d'obligations lourdes pour la commercialisation des peintures (étiquetage complexe, restriction d'emploi de matières premières...).

Les positions de l'industrie, présentées à la Commission et relayées par les associations nationales auprès des pouvoirs publics nationaux, ont permis de faire évoluer le texte issu de la première lecture du Parlement vers une position commune beaucoup plus acceptable par nos professions.

Cette position commune publiée à la fin de l'année 2003 repasse devant le Parlement en seconde lecture et il est vraisemblable qu'elle sera adoptée sans modifications majeures, la Commission Environnement du Parlement ayant choisi de ne pas faire de propositions d'amendements.

On arrive ainsi à la fin d'un processus complexe de préparation d'un texte qui demande une attention de chaque instant et une coordination sans faille des actions de tous les acteurs de la profession concernés : CEPE et ses groupes de travail, associations nationales et leurs groupements professionnels et commissions techniques.

Une fois adoptée, encore faut-il mettre en œuvre la directive dans chaque Etat membre de l'Union européenne. C'est ce qui s'est passé pour la directive relative aux émissions de COV.

La directive 99/13/CE

Cette directive, adoptée en 1999, sera applicable aux installations existantes en 2007 dans la plupart des pays

Rapport d'activité technique et réglementaire

européens. En France, elle s'appliquera à compter du 30 octobre 2005 à la majorité des entreprises. Quant aux installations nouvelles, celles-ci sont concernées depuis le 1^{er} janvier 2001.

Pour sa mise en œuvre, le secteur de la fabrication des peintures, encres d'imprimerie et colles et adhésifs a deux options :

- soit le respect de valeurs limites d'émissions exprimées en mg de C par m³ d'air rejeté par les cheminées et d'une valeur limite d'émissions diffuses,
- soit la mise en place d'un schéma de maîtrise des émissions qui privilégie la réduction des émissions à la source.

Un guide pour la rédaction d'un tel schéma de maîtrise des émissions, rédigé par la FIPEC a été accepté par les autorités en avril 2002 et simplifie grandement la tâche de l'exploitant qui n'est plus ainsi soumis au respect des valeurs limites de concentration dans les émissions canalisées.

Schéma de maîtrise des émissions de COV

Le schéma de maîtrise des émissions s'articule autour de la mise en place de mesures permettant de réduire au maximum les pertes à la source de solvants par évaporation d'une part, et d'autre part la réalisation d'un plan de gestion de solvants qui doit permettre de démontrer à la satisfaction des autorités que les obligations de l'entreprise en matière de rejets sont correctement remplies.

La difficulté pour les entreprises consiste à réaliser le plan de gestion des solvants, en particulier l'évaluation des émissions à l'atmosphère. Un guide pour effectuer cette tâche avait été réalisé par la FIPEC avec le soutien de l'ADEME. Toutefois, les outils présentés sont d'une mise en application relativement lourde, nécessitant la collecte et l'exploitation de nombreuses informations sur les produits, les solvants employés, les processus et matériels de fabrication etc.

Pour faciliter cette tâche, la FIPEC a conçu un logiciel qui automatise tous les calculs et simplifie la collecte des données et l'édition des résultats. A la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (le MEDD), l'ADEME validera le contenu du programme et sa conformité avec les guides déjà publiés : techniques d'estimation des émissions et rédaction d'un schéma de maîtrise des émissions. (cf. également le chapitre Communication).

Relations avec les secteurs utilisateurs de nos produits

Suite à une collaboration étroite entre la FIPEC et les syndicats de carrossiers réparateurs FNA, CNPA et GNCR, un

guide de schéma de maîtrise des émissions de COV a été rédigé et validé par le MEDD le 12 septembre 2003. Un document de vulgarisation de ce texte officiel sera élaboré afin de faciliter la mise en place de ces dispositions réglementaires auprès des carrossiers-réparateurs.

Programme CAFE (Clean Air for Europe)

Il ne faut pas espérer que la mise en place des législations sur les émissions de COV par les peintures, encres et adhésifs conduira à une pause dans l'activité de l'Europe en matière de pollution atmosphérique.

Le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement prévoit l'élaboration d'une stratégie thématique sur la pollution atmosphérique (CAFE), dont les principaux éléments sont les suivants :

- recensement des lacunes et définition de priorités d'actions complémentaires (notamment en matière de particules, de smog, d'oxydes d'azote), en tenant compte des risques pour les groupes vulnérables;
- **réexamen** et, le cas échéant, mise à jour des **normes de qualité de l'air** actuelles et des **seuils d'émission nationaux** (en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables);
- amélioration des systèmes de collecte d'informations, de modélisation et de prévision.

On voit que l'on est dans un processus loin d'être achevé et qu'une fois encore, la vigilance doit être grande si l'on souhaite éviter que notre secteur d'activité, déjà identifié comme contribuant aux émissions de COV, se trouve à nouveau pénalisé sur la base d'informations erronées ou d'interprétations tendancieuses.

Déchets d'emballages

Le COTREP, Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques, créé en 2001, a rencontré au cours de l'année 2003 certains de nos adhérents, fabricants d'encres d'imprimerie et fabricants de colles et adhésifs. Un triple objectif : comprendre ce que sont les encres d'imprimerie et les colles et adhésifs entrant dans la composition d'étiquettes de bouteilles et flacons plastiques ménagers, appréhender certains problèmes rencontrés lors du recyclage et évaluer ensemble des solutions alternatives. On a pu constater à travers ces échanges, que l'impact de la présence d'un produit dans la totalité de la chaîne de valorisation peut être considérable. Cette problématique, rencontrée au niveau national, l'est également au niveau européen. La FIPEC, comme le COTREP, informent leurs

Rapport d'activité technique et réglementaire

associations européennes respectives et mettent à disposition les résultats des travaux conjoints menés, dans une optique d'optimisation des ressources.

Substances et préparations

Nouvelles directives étiquetage, préparations dangereuses et fiches de données de sécurité

Comme déjà indiqué en 2002, la directive 1999/45/CE sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des préparations dangereuses, la directive 2001/58/CE sur les fiches de données de sécurité et la directive 2001/59 portant 28^{ème} adaptation de la directive sur les substances dangereuses sont entrées en vigueur le 30 juillet 2002.

Elles ne sont cependant toujours pas transposées en droit français.

Nouvelle politique européenne en matière de substances chimiques

En février 2001, la Commission européenne a publié un Livre Blanc intitulé "Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques", s'inspirant d'un tour d'horizon du système communautaire existant pour réglementer l'utilisation en toute sécurité des substances chimiques.

Le système actuel opère une distinction entre les "substances existantes", commercialisées avant 1981 et les "substances nouvelles" mises sur le marché après 1981. La commercialisation des "substances nouvelles" impose des essais et une évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement, à la différence des "substances existantes" qui ont été mises sur le marché sans les mêmes exigences. Concernant les "substances existantes", peu d'informations sont disponibles alors qu'elles représentent 99% des substances utilisées.

En mai 2003, la Commission européenne porte à consultation sur son site un premier projet de règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) découlant du Livre Blanc.

La consultation Internet a permis à la Direction Générale de l'Environnement de recevoir 6400 commentaires dont 42% provenant de l'industrie, tous secteurs d'activités confondus.

La Direction Générale de l'Environnement et la Direction Générale de l'Industrie, parallèlement à la consultation

Internet, se sont rendues dans différents Etats membres pour rencontrer l'industrie. Une de ces rencontres s'est déroulée en France, le 8 juillet 2003. Producteurs de substances chimiques, fabricants de préparations, utilisateurs avals étaient présents.

Chacun des secteurs d'activités de la FIPEC était représenté et a pu s'exprimer :

- Oui à une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement
- Oui à un développement industriel durable
- Oui à une meilleure connaissance des substances chimiques

MAIS avec

- Un cadre réglementaire ne menaçant pas la compétitivité de l'industrie chimique et aval européenne
- Un cadre réglementaire apportant de réels bénéfices environnementaux et sanitaires
- Un cadre réglementaire équilibré
- Un cadre réglementaire fonctionnel.

Un projet modifié a été remis au Parlement européen et au Conseil des Ministres le 29 octobre 2003. Des modifications sensibles ont été apportées, tenant compte de l'existant des réglementations en vigueur et des commentaires de la consultation internet. Mais le projet reste encore inapplicable et les enjeux économiques bien trop importants pour être supportés par un nombre limité de secteurs. Tant au niveau européen, par CEPE, qu'au niveau national, par la FIPEC, un programme de sensibilisation des députés parlementaires européens et des autorités sur les spécificités de nos métiers et sur les conséquences néfastes d'une réglementation mal adaptée s'est engagé et se poursuit tout au long des multiples étapes du processus législatif.

Contact alimentaire

Le Dr Rossi s'occupe depuis de nombreuses années de la santé et de la protection des consommateurs au sein de la Commission européenne. Il est à l'origine de la directive 89/109/CEE concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, cette directive étant appelée plus communément directive "cadre", ainsi que d'autres directives "filles" telles que les directives "plastique", "céramique", etc...

Ces 2 dernières années, le Dr Rossi a souhaité complètement reconsidérer son approche relative aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Différentes propositions sont à l'ordre du

Rapport d'activité technique et réglementaire

jour mais de nombreuses zones d'ombre restent à définir. Toutefois certaines pistes de réflexion se dégagent clairement, celles-ci réclamant de notre part beaucoup de vigilance lors de l'avancée du projet : migration, traçabilité, preuve de la conformité...

Les encres d'imprimerie

Depuis la fin des années 1980, les fabricants d'encres pour impression d'emballages de denrées alimentaires travaillent avec le Conseil de l'Europe, dans le but d'élaborer une résolution qui concerne "les encres d'imprimerie pour emballages de denrées alimentaires destinées à l'impression des surfaces qui ne viennent pas en contact avec les aliments".

L'année 2003 a permis certaines avancées du projet. En effet, 2 experts du Conseil de l'Europe, invités à visiter un site de fabricant d'encres d'imprimerie, ont pu constater que, malgré l'absence formelle de réglementations relatives à ces produits, de nombreux outils avaient été mis en place reflétant une démarche volontaire et pro-active des fabricants.

Toutefois, le projet n'a pu aboutir lors de sa présentation à la session du Conseil de l'Europe début décembre. Son passage en session plénière est donc reporté à fin 2004.

Les colles et adhésifs

Le Dr Rossi, dans sa réflexion globale autour des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, a constaté que les colles et adhésifs susceptibles d'entrer dans ces matériaux et objets n'avaient pas de réglementation spécifique, un vide réglementaire est alors à combler.

L'approche du Dr Rossi consisterait :

- à faire une proposition de règlement "cadre" qui viendrait abroger la directive de 1989,
- créer une "Superdirective" qui réglementerait tous les constituants entrant dans la composition des emballages multi-couches de denrées alimentaires, ayant comme matériau directement au contact de l'aliment, un matériau plastique.

Des directives "filles", spécifiques, viendraient compléter le tout.

Les fabricants de colles et adhésifs ont immédiatement mesuré l'enjeu de cette réglementation et donc décidé d'apporter concours et propositions au Dr Rossi.

Canalisations plastiques d'alimentation d'eau chaude et froide sanitaire

Dans le but de mieux définir les conditions d'autorisation des colles dans le cadre de l'obtention d'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS), une rencontre entre le SFCA et la Direction Générale de la Santé s'est tenue en octobre 2003.

Cette rencontre a permis de présenter le SFCA et les interlocuteurs de ce dossier et d'échanger de manière informelle sur différents points relatifs aux ACS, accessoires...

L'échange a été très enrichissant et il est à souhaiter qu'une telle communication puisse se poursuivre, permettant aux parties concernées de mieux se comprendre sur le langage utilisé, de mieux cerner les attentes et les problématiques de chacun.

Transport

Le groupe de travail "Coatings Care-Transport" de la FIPEC est constitué d'une dizaine d'entreprises adhérentes de la FIPEC, chacune d'entre elle représentant l'un des secteurs d'activités de notre organisation (Colles et Adhésifs, Couleurs pour Artistes, Encres d'Imprimerie, Peintures). Ce groupe, particulièrement actif, s'est réuni quatre fois tout au long de l'année, a organisé un séminaire d'information en mars 2003 (cf. chapitre Communication) auquel 85 entreprises ont participé, et convié en septembre dernier M. PFAUVADEL, chargé de la Mission Matières Dangereuses du Ministère des Transports, à nous présenter les recommandations de l'ONU relatives à la future réglementation internationale, le SGH ou Système Global Harmonisé. M. PFAUVADEL, participant également aux réunions de Genève concernant l'ADR, nous a rendu compte des modifications qui ont été discutées.

Communication

Transport de Marchandises dangereuses "ADR 2003"
- 28 mars 2003

Initiée et organisée par le Groupe de travail "Coatings Care-Transport" de la FIPEC, une réunion s'est tenue le 28 mars 2003 dans le cadre du Salon SITL (Semaine Internationale du Transport et de la Logistique) avec pour

Rapport d'activité technique et réglementaire

thème "ADR 2003 – IMDG – Responsabilité civile et pénale". Réactualiser la réglementation ADR 2003, faire la corrélation ADR / IMDG, présenter d'une façon détaillée un sujet jusqu'alors peu abordé, la responsabilité du chargeur, du transporteur, du destinataire, tels étaient les objectifs que ce groupe de travail s'était fixés.

Cette journée, dédiée généralement aux aspects techniques et réglementaires de l'ADR (transport routier), comportait également une approche synthétique de l'IMDG (transport maritime), et des sujets dont les nombreuses questions et l'intérêt manifeste de nos adhérents ont, non seulement démontré l'importance, mais également confirmé la nécessité d'une telle réunion.

Cette présentation comportait 8 interventions de responsables Transport et Logistique des Adhérents et de la FIPEC avec des sujets tels que : Document de transport, Instructions d'emballages et dispositions spéciales d'emballages, Disposition spéciale SP 640, Quantités limitées, Classe 9, IMDG, Retours d'emballages, Responsabilité Civile. Un document, compilant les différentes interventions présentées sous forme de diaporama, a été remis à chaque participant, et chaque intervention est disponible sur notre site internet.

Présentation du logiciel COV FIPEC – 2 octobre 2003

Le guide SME FIPEC conçu et rédigé en 2002, a été cette même année, validé par le MEDD et l'ADEME. Les calculs auxquels il fait référence sont parfois complexes et toujours fastidieux. Un logiciel a donc été conçu cette année et présenté aux adhérents le 2 octobre 2003 dans sa forme de développement.

Ce logiciel sera évalué par l'ADEME afin d'être validé et de pouvoir faire foi auprès des autorités de contrôle. En outre, il sera déposé à l'APP (Agence pour la Protection des Programmes) afin de garantir sa protection aux termes de la propriété intellectuelle par l'attribution d'un numéro IDDN (Inter Deposit Digital Number).

Ce logiciel permet non seulement de calculer un SME (Schéma de Maîtrise des Emissions), mais surtout d'effectuer des simulations afin de choisir les meilleures

solutions pour la réduction des COV (Composés Organiques Volatils) dans sa propre entreprise, et de faire ainsi évoluer positivement les processus, les habitudes de travail, l'impact sur l'environnement et d'anticiper l'évolution certaine de la réglementation.

Il est à noter que ce logiciel est à ce jour unique en son genre. C'est une exclusivité de la FIPEC et il est disponible depuis mars 2004.

Management intégré de la qualité – 4 décembre 2003

La qualité a souvent été perçue comme étant une contrainte, pour satisfaire un client et le fidéliser. De ce fait, le management de la qualité est trop souvent considéré comme n'étant pas une priorité ou comme "allant de soi".

Le 4 décembre 2003, la FIPEC a organisé une réunion d'information sur ce sujet, grâce à l'intervention de M. Bernard SAVAËTE, expert reconnu dans ce domaine et qui a su faire partager à tous les participants sa passion pour la qualité et démontrer qu'il était facile et indispensable de mettre en place un "système de management intégré de la qualité" au sein des toutes les entreprises, quelque soit leur taille.

La démarche s'appuie sur 27 "clefs" issues de 3 classes, 3 familles et 3 concepts et l'idée force de : "Faire juste mieux que la compétition en QCD-RH" (Qualité - Coûts - Délais de livraison - management des Ressources Humaines) .

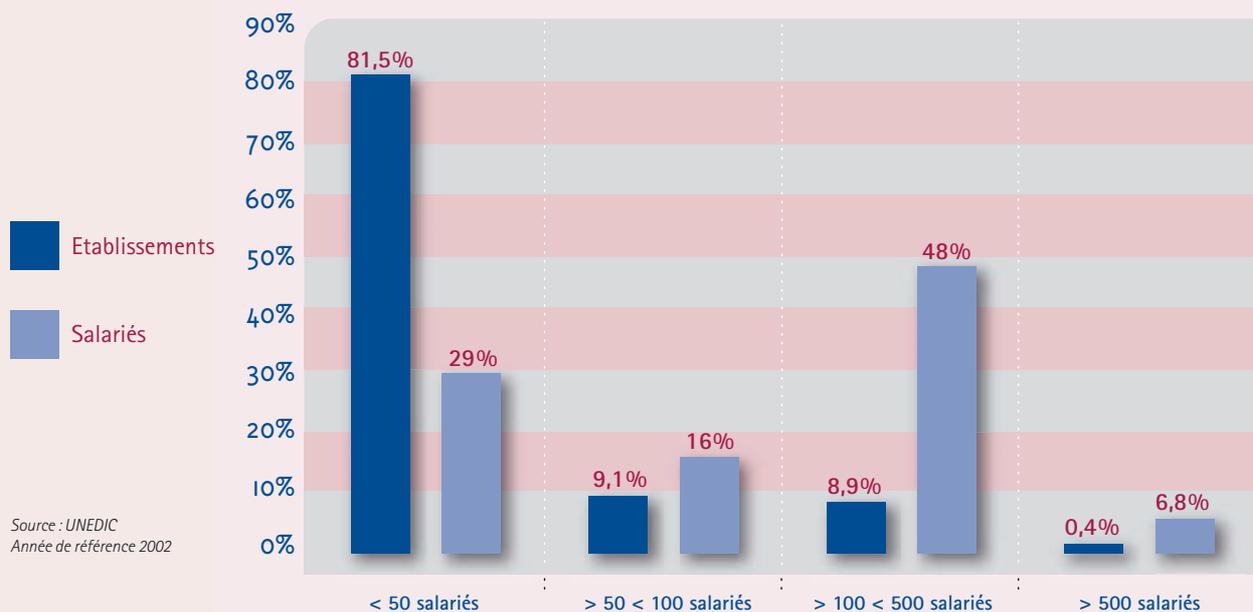
L'intégrale de cet exposé est disponible sur le site Internet de la FIPEC, réservé aux adhérents : www.fipec.org

Claudie MATHIEU
Philippe BRUNET
Pascale BLANCHON



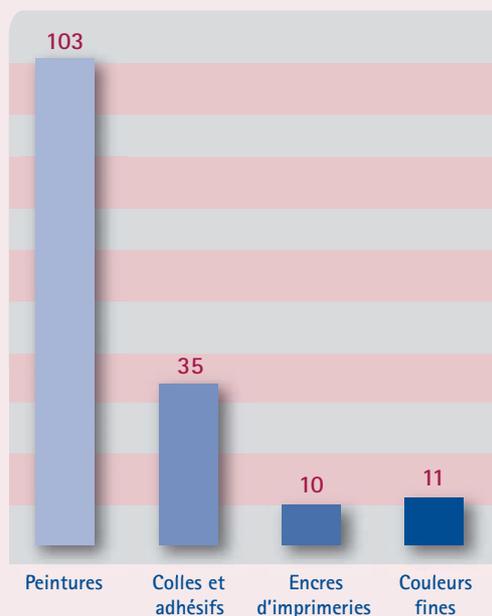
LES CHIFFRES
2003

Répartition des entreprises et des salariés



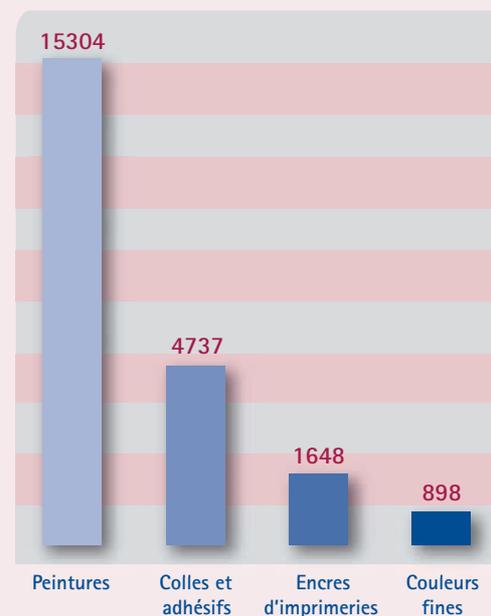
Nombre de groupes et sociétés affiliés : 159

Source : FIPEC



Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 22 587

Source : UNEDIC/FIPEC - Année de référence 2002



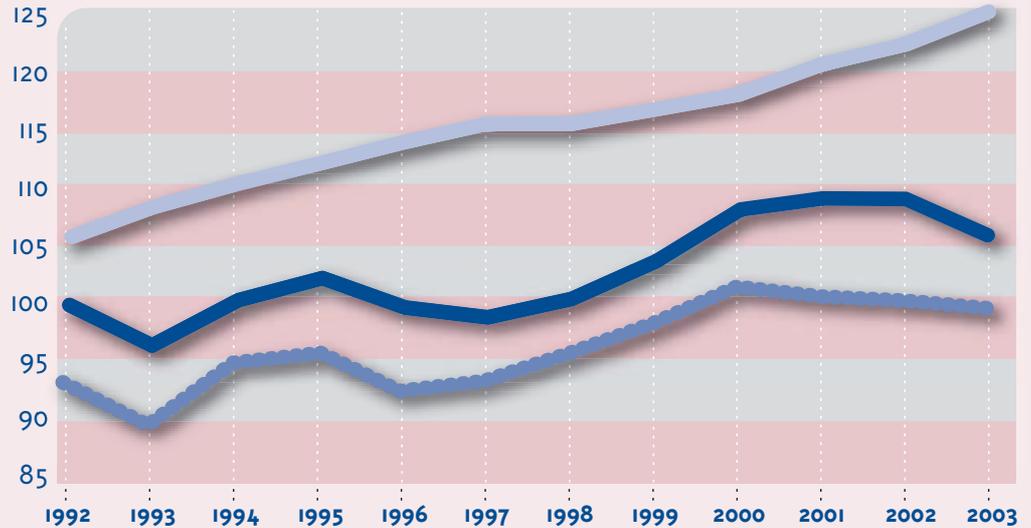
Ventes en France (Hors exportations)

Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes Peintures Tous marchés confondus

-  Tonnage
-  C.A. Euros
-  Taux d'inflation*

Source : FIPEC
Base 100 au 31/12/90
* Source : INSEE (moyenne)

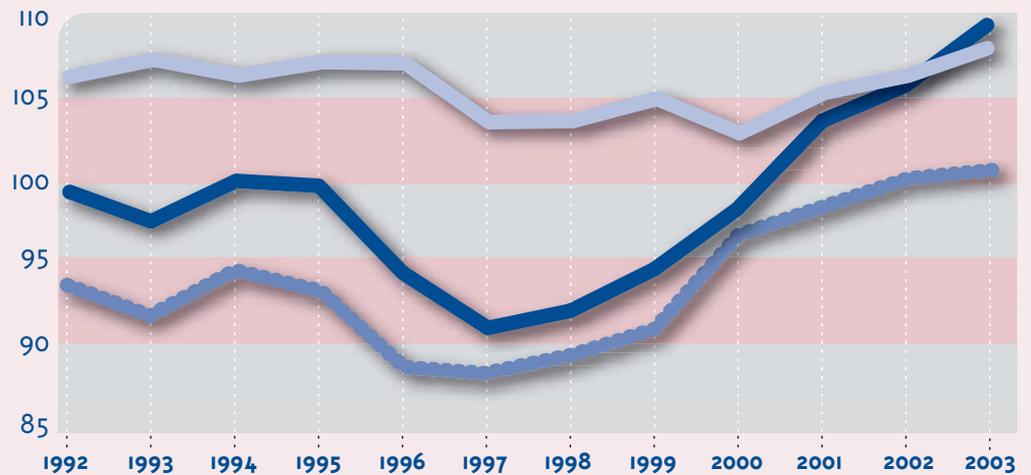


Ventes Peintures Bâtiment

Tous produits, hors enduits

-  Tonnage
-  C.A. Euros
-  C.A./Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/90

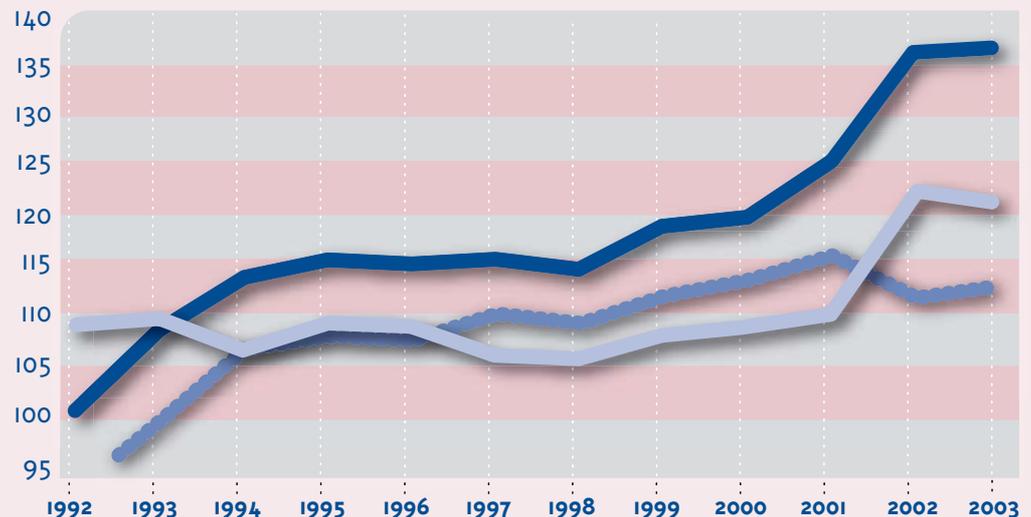


Ventes Peintures Grand Public

Hors enduits
Marques fabricants
+ Marques distributeurs

-  Tonnage
-  C.A. Euros
-  C.A./Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/90



Ventes en France (Hors exportations)

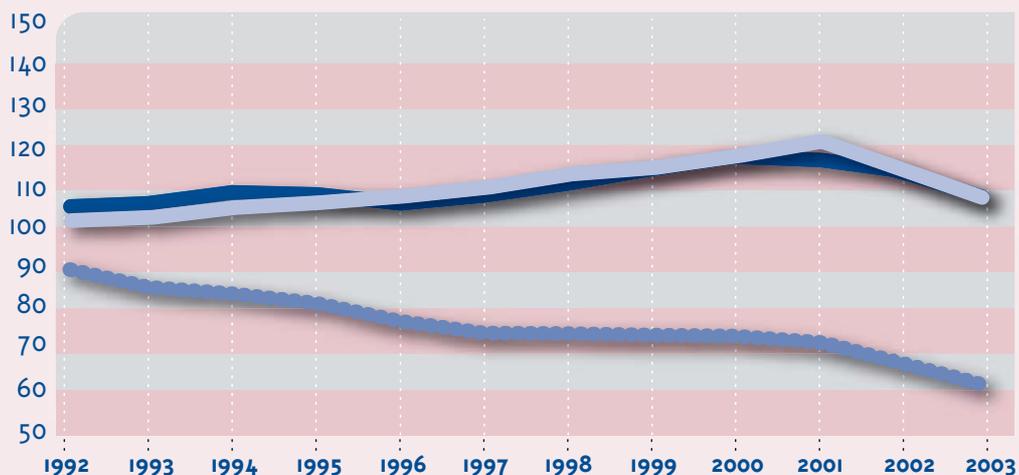
Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes Peintures Carrosserie

Laques et sous-couches

- Tonnage
- C.A. Euros
- Parc automobile*

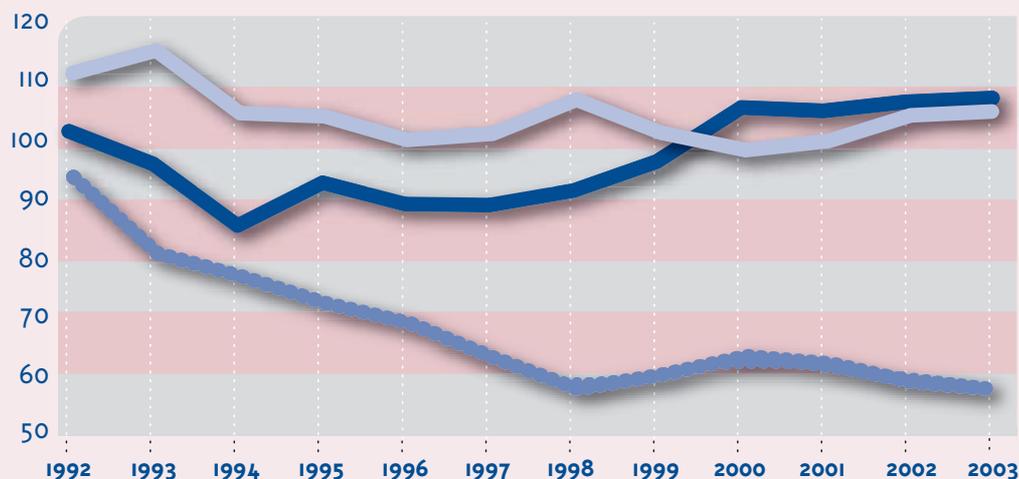
Source : Estimation FIPEC
 * Voitures particulières
 et commerciales : source CCFA
 Base 100 au 31/12/90



Ventes Peintures Anticorrosion

- Tonnage
- C.A. Euros
- C.A./Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
 Base 100 au 31/12/90

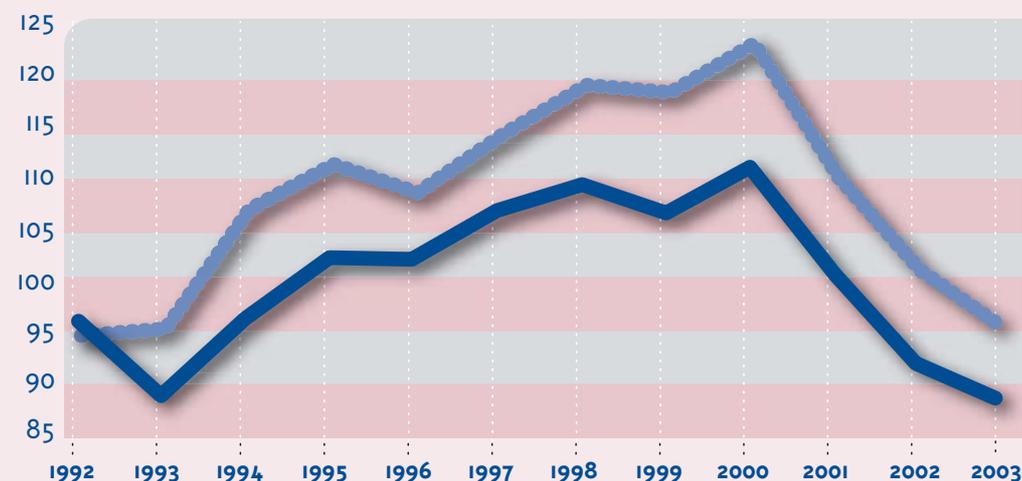


Ventes Peintures Industrie Générale

Hors "bois" ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

- Tonnage
- C.A. Euros

Source : Estimation FIPEC
 Base 100 au 31/12/90



Variation annuelle des ventes peintures

En pourcentage

TONNAGES

| ANNÉES N/N - 1 | 93/92 | 94/93 | 95/94 | 96/95 | 97/96 | 98/97 | 99/98 | 00/99 | 01/00 | 02/01 | 03/02 |
|--------------------------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| ANTICORROSSION | -13,7 | -4,9 | -5,8 | -4,9 | -7,9 | -1,5 | 3,5 | 5,1 | -3,0 | -3,2 | -0,6 |
| BÂTIMENT | -5,7 | 4,1 | -0,9 | -6,3 | -0,5 | 2,6 | 2,0 | | | | |
| PEINTURES ET VERNIS | -2,5 | 3,5 | -1,2 | -5,2 | -0,2 | 1,1 | 1,9 | 6,9 | 2,5 | 1,8 | 0,4 |
| - pour maçon, verticale extér. | -0,2 | 2,1 | -2,7 | -5,4 | -3,1 | -2,4 | 5,5 | 9,1 | 6,3 | 1,8 | 1,4 |
| - pour autres usages | -3,1 | 3,9 | -0,8 | -5,1 | 1,0 | 2,8 | 0,3 | 5,9 | 0,7 | 1,7 | 0 |
| ENDUITS INTÉRIEURS | -13,1 | 5,8 | 0,0 | -10,1 | -1,8 | 9,0 | 2,3 | -4,0 | -14,4 | -1,2 | 2,5 |
| GRAND-PUBLIC | 5,3 | 7,8 | 1,0 | -0,4 | 2,6 | -1,4 | 2,5 | 1,2 | 2,5 | -3,5 | 2,0 |
| CARROSSERIE | -5,3 | -2,2 | -2,6 | -6,4 | -3,8 | -0,7 | 0,0 | -0,2 | -5,6 | -6,3 | -10,0 |
| LAQUES s/COUCHES | -4,8 | -0,4 | -2,8 | -5,5 | -2,9 | -0,1 | -1,2 | 0,6 | -5,9 | -9,3 | - |
| DILUANTS | -6,6 | -7,3 | -1,9 | -9,3 | -7,1 | -3,0 | 4,0 | -2,9 | -4,6 | 3,3 | - |
| INDUSTRIE | -4,7 | 8,2 | 3,8 | -1,8 | 3,5 | 7,8 | 2,9 | 4,1 | -11 | - | - |
| LIQUIDES | -5,3 | 8,0 | 3,2 | -1,9 | 2,6 | 7,7 | 3,2 | 4,1 | -11 | -6,0 | -7,0 |
| POUDRES | 0,0 | 9,7 | 7,4 | -0,6 | 8,3 | 8,3 | 1,8 | 3,0 | -1,1 | -2,6 | -3,3 |
| TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR | -0,5 | 5,2 | 0,8 | -3,3 | 1,2 | 2,5 | 2,3 | 3,2 | -0,4 | -3,0 | -3,1 |

Source : FIPEC



CHIFFRES D'AFFAIRES

| ANNÉES N/N - 1 | 93/92 | 94/93 | 95/94 | 96/95 | 97/96 | 98/97 | 99/98 | 00/99 | 01/00 | 02/01 | 03/02 |
|--------------------------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|----------|-------------|
| ANTICORROSSION | -11,2 | -3,6 | -3,4 | -7,2 | -4,1 | -5,1 | 2,5 | 4,0 | -0,6 | 1,8 | 0,6 |
| BÂTIMENT | -2,0 | 2,5 | -0,4 | -5,4 | -3,3 | 1,5 | 3,3 | | | | |
| PEINTURES ET VERNIS | -1,7 | 2,5 | -0,5 | -5,3 | -3,4 | 1,2 | 3,1 | 4,8 | 5,9 | 2,7 | 2,4 |
| - pour maçon, verticale extér. | 1,7 | 1,6 | -0,1 | -7,6 | -4,7 | -5,1 | 4,4 | 7,2 | 11 | 2,0 | 2,9 |
| - pour autres usages | -2,6 | 2,7 | -0,6 | -4,6 | -3,0 | 3,4 | 2,7 | 4,1 | 4,2 | 3,0 | 0,8 |
| ENDUITS INTÉRIEURS | -6,7 | 1,9 | 0,4 | -7,5 | -1,1 | 9,9 | 7,5 | 1,6 | -0,3 | 9,1 | 1,7 |
| GRAND-PUBLIC | 7,0 | 4,9 | 3,1 | -0,9 | 0,8 | -2,2 | 4,8 | 1,4 | 3,7 | 6,9 | 1,3 |
| CARROSSERIE | 0,2 | 2,9 | -0,6 | -1,7 | 1,1 | 2,3 | 3,8 | 3,3 | -2,4 | -1,6 | -6,0 |
| LAQUES s/COUCHES | 0,3 | 3,3 | -0,6 | -1,6 | 1,6 | 2,6 | 3,7 | 3,5 | -2,7 | -2,3 | - |
| DILUANTS | -0,8 | -0,7 | -0,4 | -2,7 | -3,2 | -0,8 | 5,8 | 1,0 | 0,7 | 5,5 | - |
| INDUSTRIE | -8,9 | 5,8 | 3,7 | -0,8 | 0,7 | 5,5 | 1,3 | 4,1 | -10,8 | - | - |
| LIQUIDES | 9,5 | 5,0 | 2,8 | -0,8 | -0,1 | 5,5 | 1,4 | 4,1 | -0,8 | -6,0 | -7,0 |
| POUDRES | 0,8 | 8,1 | 7,9 | -1,04 | 4,7 | 6,0 | 0,8 | 4,1 | -1,3 | -2,1 | -3,7 |
| TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR | -1,8 | 3,9 | 1,7 | -2,4 | -0,7 | 1,8 | 2,9 | 3,6 | 1,3 | 0 | -2,0 |

Source : FIPEC



Remarque : Le total figurant sur la ligne "Bâtiment" a été supprimé en 2000 pour ne pas additionner peintures et enduits dont les évolutions très différentes enlèvent toute signification à la moyenne.
L'évolution des marchés peintures liquides et carrosserie est une estimation FIPEC.

Chiffres de production en France - Année 2003

| PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation) | TONNES LIVRÉES | FACTURATIONS (KEUROS / H.T.) |
|--|-------------------|---------------------------------|
| 1 - PEINTURE ET VERNIS | | |
| 1. 11 - Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux (y compris lasures) | 296 856 | 560 431 |
| Bâtiment | 164 470 | |
| Grand Public | 101 628 | |
| Industrie | 30 758 | |
| 1. 12 - Peintures et vernis en milieu aqueux autres qu'acryliques ou vinyliques | 77 792 | 184 257 |
| Industrie - peintures électrophorétiques | 55 952 | |
| Bâtiment - Grand Public | 13 420 | |
| Anticorrosion et Marine | 8 420 | |
| 1. 13 - Peintures et vernis solvantés, à base de polyesters contenant 50% ou plus de solvant (y compris lasures) | 93 961 | 305 217 |
| Bâtiment | 42 365 | |
| Grand Public | 27 517 | |
| Industrie | 22 044 | |
| Carrosserie | 735 | |
| Anticorrosion et Marine | 1 300 | |
| 1. 14 - Peintures et vernis solvantés à base de polyesters contenant moins de 50% de solvant | 114 177 | 362 376 |
| Bâtiment | 39 536 | |
| Grand Public | 22 180 | |
| Industrie (autres que poudres) | 47 789 | |
| Anticorrosion et Marine | 4 000 | |
| 1. 15 - Peintures et vernis solvantés acryliques ou vinyliques contenant 50% ou plus de solvant | (S) | 101 212 |
| 1. 16 - Peintures et vernis solvantés acryliques ou vinyliques contenant moins de 50% de solvant | 21 056 | 62 335 |
| Bâtiment - Grand Public | 15 031 | |
| Carrosserie | 1 663 | |
| Industrie | 4 362 | |
| 1. 17 - Peintures et vernis solvantés autres que polyesters ou acryliques ou vinyliques contenant 50% ou plus de solvant | (S) | 14 766 |
| 1. 18 - Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques | 232 041 | 800 537 |
| Bâtiment - Grand Public | 64 223 | |
| Industrie - poudres thermodurcissables | 36 421 | |
| Industrie - séchage UV, EBC | 4 834 | |
| Industrie autres | 101 129 | |
| 1. 19 - Peintures et vernis à l'huile | 2 903 | 12 109 |
| SOUS-TOTAL "PEINTURES ET VERNIS" (RUBRIQUES 1.11 À 1.19) | 838 786 | 2 403 240 |
| PRODUITS ASSIMILÉS | | |
| 1. 21 - Mastics | 67 691 | 237 825 |
| Bâtiment - Grand Public | 29 825 | |
| Carrosserie - Industrie | 37 866 | |
| 1. 22 - Enduits utilisés en peinture | 156 282 | 124 742 |
| Bâtiment - Grand Public | 116 230 | |
| Carrosserie - Industrie | 40 052 | |
| 1. 23 - Solvants et diluants organiques | 26 394 | 53 007 |
| Solvants à base d'acétate de butyle | 6 509 | |
| Autres solvants (y compris décapants) | 19 885 | |
| 1. 24 - Siccatifs préparés | (S) | (S) |
| SOUS-TOTAL "PRODUITS ASSIMILÉS" (RUBRIQUES 1.21 À 1.24) | 250 357 | 290 832 |
| SOUS-TOTAL "PEINTURES, VERNIS ET PRODUITS ASSIMILÉS" (Rubriques 1.11 à 1.24) | 1 089 143 | 2 694 072 |

Chiffres de production en France - Année 2003

| PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation) | TONNES LIVRÉES | FACTURATIONS (KEUROS / H.T.) |
|--|-------------------|---------------------------------|
| 2 - COULEURS FINES POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE, L'ENSEIGNEMENT, L'AMUSEMENT | 9 389 | 66 243 |
| 3 - ENCRE D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants) | 94 645 | 404 971 |
| 4 - COLLES | | |
| 4.1 - Colles de caséine | (S) | (S) |
| 4.2 - Colles d'os et colles d'origines animale (lethyocolles incluses) | (S) | (S) |
| 4.3 - Colles à base d'amidon, féculs, dextrines ou autres amidons ou féculs modifiés | (S) | (S) |
| 4.4 - Autres Colles et Adhésifs préparés | 639 777 | 627 213 |
| Colles ciments et colles mortiers (emballages > 1 kg) | 394 663 | |
| Colles ciments et colles mortiers (emballages <= 1 kg) | (S) | |
| Colles en émulsion (polyvinyliques et assimilés, caoutchouc et élastomères) | 101 598 | |
| Colles à solvants organiques autres qu'à base de résines naturelles | 25 000 | |
| Colles diverses sans solvants, fusibles, mastics... | 104 817 | |
| Autres colles et adhésifs non précisés ci-dessus | (S) | |
| SOUS-TOTAL "COLLES" (RUBRIQUES 4.1 À 4.4) | 639 777 | 627 213 |
| TOTAL GÉNÉRAL "PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES" (Rubriques 1. à 4.) | 1 832 954 | 3 792 499 |

Source : SESSI (Ministère de l'Industrie)

(R) : réserve

(S) : secret statistique





**Fédération des Industries des Peintures,
Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs**

42, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 00 00

Fax : 01 47 20 90 30

www.fipec.org